

PLACE ET RÔLE DE LA CHÈVRE DANS L'ÉCONOMIE RURALE AU KASAÏ CENTRAL

Introduction

**Albert BALOWE
MUANZA,**
Professeur Associé
à l'Université
Pédagogique de
Kananga (UPKAN).
balowealbert6@
gmail.com

La présente étude s'intéresse à l'élevage de la chèvre ; un domaine qui semble être très peu documenté, dans la Province du Kasai Cenral. Cette entité connaît depuis plus de 4 décennies de graves problèmes d'insécurité alimentaire et de pauvreté. Située au cœur de la RD Congo, elle est non seulement enclavée, mais aussi accuse un déficit notoire des ressources naturelles, financières et budgétaires. Le budget alloué au secteur agricole dans cette Province ne dépasse guère 2%¹.

Depuis la décennie 2000, l'élevage est perçu comme l'un des moyens efficaces de réduction de la pauvreté et de la lutte contre l'insécurité alimentaire des populations pauvres. Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, Faye considère l'élevage comme un moyen d'accroître les disponibilités alimentaires, de procurer des revenus et de l'épargne, de créer l'emploi et de fournir des intrants et des services pour la production agricole². La FAO avance pour sa part que plus de 80% des Africains pauvres ont les animaux domestiques³.

De nos jours, en face d'une population galopante, extrêmement pauvre et en proie à l'insécurité alimentaire, le choix du type d'élevage adapté aux contingences locales des régions et populations données est ressenti avec acuité. L'élevage du gros bétail qui est pourtant très rentable économiquement requiert pour sa mise en œuvre des capitaux énormes. Par conséquent, le petit élevage familial répond au mieux aux réalités de la pauvreté aussi bien dans les milieux ruraux, urbains ainsi que périurbains.

1 PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL, *Rapport annuel de l'Inspection de l'Agriculture, pêche et Élevage*, 2015.

2 B. FAYE, « Le rôle de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté », in *Revue d'élevage et médecine vétérinaire des pays tropicaux*, LIV (2001) n°3-5, pp. 231-238.

3 FAO, 2009.

Il convient de noter que la problématique soulevée dans cet article a conduit à l'examen des pratiques de l'élevage de la chèvre dans la Province du Kasai Central dans ses limites de 2015, correspondant à l'ancien District de la Lulua. Elle est subdivisée en cinq Territoires ruraux et deux villes et s'étale sur une superficie de 59.111 km²⁽⁴⁾. Il s'observe que dans cette Province, le potentiel de l'élevage de la chèvre contraste énormément avec son expansion largement limitée et le maintien des faibles revenus de ses habitants.

En réalité, les aires pastorales de la Province présentent d'énormes disparités selon les zones agropastorales. Néanmoins, elles sont complémentaires et constituent en même temps des pôles de croissance économiques pour l'émergence des élevages spécifiques. Certaines aires connaissent l'essor remarquable de l'élevage bovin dont les fermes modernes jadis encouragées et subventionnées par l'État colonial étaient concentrées entre les mains des Européens. Localisées dans les savanes herbeuses des Territoires de Dibaya et Luiza, elles ont constitué une source constante de richesses de la Province.

Malheureusement, ces fermes négligèrent fondamentalement l'élevage de petit bétail notamment celui de la chèvre sous prétexte qu'il était de faible rendement économique. Rien ne fut fait après l'indépendance pour corriger cette erreur. L'histoire⁵ renseigne pourtant que durant la colonisation, l'élevage de la chèvre en milieux autochtones du Kasai fut largement prospère procurant une aisance matérielle indéniable aux éleveurs.

Les leçons d'histoire étant très souvent mal assimilées dans notre pays, les politiques pastorales postcoloniales, s'il y en a eu, ont consacré nettement la faiblesse du secteur de l'élevage aussi bien de gros que de petit bétail. Selon les mots de Makala Nzengu : « ce secteur est resté fondé sur l'extraction ou la cueillette, l'expropriation et la dépendance alimentaire à l'importation »⁶. Or pris en compte, ce secteur semble offrir des opportunités énormes dans la Province du Kasai Central, particulièrement en ce qui concerne l'élevage de la chèvre.

Il apparaît qu'au-delà du déficit du cadre institutionnel des temps présents, la chèvre est largement élevée dans la Province. Malheureusement, la population n'a pas encore pris la mesure de ce que cet animal domestique représente en termes de diversité de fonction et d'usage dans cette société, et au-delà de ses frontières. C'est pourquoi le potentiel de l'élevage de la chèvre s'impose dans cette étude comme réponse à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. L'étude aborde d'abord les questions de perception de la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans la Province du Kasai Central pour s'appesantir enfin sur l'examen des pratiques et des enjeux de l'élevage de la chèvre dans cette Province du Kasai Central.

4 Big.com/search?q=Kasai%20central, consulté le 17.12.2020.

5 PROVINCE DU KASAI, Conseil de Province, 1958, p. 38.

6 MAKALA NZENGU, *Politiques publiques et gestion du secteur agricole et rural en RDC, rétrospective des politiques agricoles fondées sur la cueillette, l'expropriation et la dépendance à l'importation*, Kinshasa, Centre Agronomique et vétérinaire tropical, 2010, p. 34.

1. La perception de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans la Province du Kasai Central

1.1. La pauvreté

La notion de pauvreté est séculaire et géographique. Elle est vécue comme une réalité dans plusieurs sociétés étant donné que la société humaine est fondée sur les inégalités : inégalités des ressources, inégalités humaines, inégalités naturelles, inégalités des richesses, etc.

Dans les sociétés antiques, ce sont les artisans et les petits commerçants qui étaient considérés comme des pauvres parce qu'ils étaient sans éducation. Par contre, dans le monde gréco-latin, ce sont les esclaves qui étaient les plus pauvres. Ces esclaves étaient pour la plupart d'origine étrangère. Dans ce sens, le statut d'esclave était héréditaire. Mais on le devenait aussi par le fait de la guerre, notamment le prisonnier de guerre. Le sort de l'esclave dépendait de la bonne volonté de son maître. Il lui était possible de se créer une fortune, comme en Mésopotamie. Dans la société médiévale, les vassaux étaient dépossédés de terres et vivaient dans la dépendance. Par conséquent, ils représentaient la couche sociale la plus défavorisée qui était ainsi classée dans la catégorie des pauvres.

Pendant le temps moderne et une partie de l'époque contemporaine, les pauvres étaient principalement les ouvriers qu'on désignait par le terme prolétaire. Il s'agissait, selon Karl Marx, des personnes qui ne possédaient pour vivre que les revenus que leur procuraient une activité salariale. En réalité, ces personnes ne possédaient aucun moyen de production. Elles produisaient, par la vente de leur force de travail, de la plus-value au bénéfice des capitalistes et avaient une conscience plus ou moins claire de la place qu'elles occupaient dans la société capitaliste et de leur mission historique⁷. Ce concept emprunté à l'antiquité romaine désignait les gens qui formaient la sixième et dernière classe du peuple, et qui, étant fort pauvres et exempts d'impôts, n'étaient utiles à la république que par les enfants qu'ils engendraient.

Les colonisateurs en Afrique ont utilisé un terme péjoratif pour désigner les pauvres. Ils les ont appelés : « *indigènes* ». Car, pour eux, ces gens étaient sans civilisation. Dans la société à caste de l'Inde, les pauvres constituaient la classe inférieure des personnes condamnées à vivre et à mourir dans l'indigence. On les désignait à tort ou à raison sous l'appellation des intouchables. La vérité est que ces gens étaient marginalisés et exclus de la société et vivaient dans une précarité sévère.

Au Kasai Central, hier comme aujourd'hui, le pauvre est vu sous l'angle d'un démuné ou un indigent qu'on appelle communément : *mulanda*, *mupele*, *mukengi*, *mudiombola*. Pour reprendre l'expression de Armatya Sen, il n'a pas la *capabilité* de réaliser entièrement son potentiel d'être humain⁸.

7 R. GARAUDY, *Karl Marx*, Paris, Éditions Seghers, 1964, p. 254.

8 Armatya SEN cité par A. BANERJEE et E. DUFLO, *Repenser la pauvreté*, Paris, Seuil, 2012, p. 24.

Selon le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR2P), les perceptions de la pauvreté en RD Congo s'articulent autour de quelques dimensions du vécu des populations. Certaines de ces dimensions sont tangibles (besoins fondamentaux non satisfaits, détérioration des facteurs de production et faible accès aux services sociaux de base). D'autres cependant sont intangibles, notamment l'absence de paix, la culture d'impunité renforçant la corruption, l'injustice et l'exclusion⁹.

Ce profil de la pauvreté distingue d'une part la pauvreté monétaire et de l'autre la pauvreté non-monétaire. En ce qui concerne la pauvreté monétaire, 8 ménages sur 10 sont pauvres en milieu rural, 7 sur 10 le sont en milieu urbain. Le ménage vit avec 0,5 \$ US par jour et par personne dans l'ensemble de la RD Congo en général et particulièrement dans la Province du Kasai Central¹⁰. Le chef de ménage est généralement un apprenti, non instruit, travaillant à son propre compte dans l'informel, dont l'alimentation représente 62,3% des dépenses totales¹¹. La pauvreté non-monétaire se traduit par une démographie galopante, la précarité de la situation sanitaire et nutritionnelle, la baisse du niveau de l'enseignement et du cadre de vie et les médiocres conditions d'accès aux services utilitaires (eau, logement, électricité, transport, assainissement de l'environnement et la question du genre¹².

Ly considère pour sa part que la pauvreté est, de manière plus pragmatique, comme une représentation de la réalité historiquement, culturellement, socialement marquée mais sans mesure fixe. Elle se donne comme un concept multidimensionnel exprimant un accès insuffisant ou impossible à l'avoir, au savoir et surtout au pouvoir¹³. Cet auteur a cherché à replacer la pauvreté dans son contexte historique en précisant que ce mot émerge comme élément structurant du discours dominant dans l'économie du développement et son marché discursif dès les années 1980 mais surtout en 1990¹⁴.

Banerjee, de son côté, estime que le problème de l'alimentation est à l'origine du piège de la pauvreté. Une personne pauvre est fondamentalement définie comme une personne qui n'a pas assez à manger. L'auteur précise que cette idée repose sur une intuition forte : comme les pauvres n'ont pas de moyens de manger suffisamment, ils sont moins productifs, ce qui les maintient dans la pauvreté¹⁵.

9 DSCR2P., 2011, pp. 18-19.

10 *Ibid.*

11 *Ibid.*

12 *Ibid.*

13 C. LY, *Politique d'élevage, pauvreté et développement en Afrique subsaharienne ; Documents de travail Icare*, Notes de Synthèse n°1, Montpellier, Cirad, 2008, p. 11, en ligne sur www.icareworking.org, consulté le 20.04.2020.

14 *Ibid.*, p. 10.

15 A. BANERJEE et E. DUFLO, *op. cit.*, pp. 44-45.

Cette perception de la pauvreté apparaît dans les conclusions d'une enquête sur la perception de la pauvreté et les consultations participatives au Kasai Occidental réalisées en novembre et décembre 2004 dans les villes de Kananga et Tshikapa, ainsi que dans les Territoires de Dekese, Dibaya, Dimbelenge et Mweka. Il ressort que les indicateurs de la pauvreté au Kasai Occidental, qui du reste, demeurent valables pour le Kasai Central sont : le chômage, la paresse, la dépendance, l'ivresse, l'analphabétisme, l'inaccessibilité aux soins de santé primaire et à l'eau potable, le parasitisme, etc.¹⁶.

Ces résultats rejoignent ceux de l'enquête quantitative qui révèlent que : 98% de la population du Kasai Occidental n'ont pas de revenus ; 97,1% n'ont pas de loisirs ; 88,8% n'ont pas d'alimentation suffisante en quantité et en qualité, 86,9% n'accèdent pas aux soins de santé de qualité ; 85,6% ne s'habillent pas du tout ; 84,6% n'a pas de logement décent et 76,6% n'envoient pas les enfants à l'école¹⁷. La pauvreté étant géographique, les milieux ruraux sont plus pauvres que les zones urbanisées. De même, les milieux ruraux éloignés dont les infrastructures de base sont largement délabrées se trouvent plus concernés par la pauvreté que ceux qui sont d'accès facile.

On peut comprendre que la Province du Kasai Central dans son ensemble est un havre de la pauvreté même s'il existe des disparités prononcées entre les villes et les campagnes. Le rapport de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde estime que les voies de sortie de la pauvreté peuvent passer par la petite agriculture, le travail agricole salarié, le travail salarié ou indépendant dans le secteur rural non agricole et la migration vers les zones urbaines, ou par la combinaison de certaines de ces possibilités¹⁸.

En RD Congo, le DSCRCP identifie l'agriculture comme le premier secteur porteur de croissance. Selon ce document, la relance de l'agriculture conditionne la croissance de l'économie nationale, et il y a moyen de réduire sensiblement la pauvreté d'ici à 2030. Ly prolonge le même raisonnement en précisant que la sortie de la pauvreté dépend des types de pauvreté et des points d'appui disponibles pour la contrer ou s'en écarter lorsqu'on intègre sa dimension monétaire. Ainsi pour cet auteur, l'utilisation du paradigme dominant fondé sur l'économie permet de valider la place particulière de l'élevage, en ce qu'il représente un capital productif non négligeable¹⁹.

Considérant les particularités historiques et géographiques du Kasai Central (Zone enclavée où l'élevage du petit bétail est privilégié), l'approche de Ly ouvre la voie pour mettre en évidence l'étude de l'élevage de la

16 M. BUKASA TUBADIKUKUBA, « Dimensions, mesures et perceptions de la pauvreté face aux enjeux de développement du Kasai Occidental », in *Le Semeur du Kasai*, (2007) n°1, p. 28.

17 *Ibid.*, p. 29.

18 BANQUE MONDIALE, 2008, p. 22.

19 C. LY, *op. cit.*, p. 10.

chèvre dans la présente étude. Ceci pour les raisons suivantes : la chèvre permet à l'éleveur d'avoir des revenus substantiels à même de le sortir de la pauvreté. À ce titre, elle passe comme étant la vache du pauvre, car elle peut procurer à l'éleveur de la viande, du lait, du beurre, du cuir, etc. Elle est avantageuse, car elle coûte 10 fois moins que la vache et les conditions de son élevage sont accessibles à tout le monde en milieu rural.

1.2. La question de la sécurité alimentaire

D'après Ngalamulume Tshiebue, l'insécurité alimentaire est un processus cumulatif qui tend à affaiblir, à fragiliser et à précariser les populations pour les empêcher de maîtriser et de jouir de manière durable et responsable de leurs capacités d'autofinancement et d'accès aux denrées alimentaires de première nécessité²⁰. Par contre, le concept de sécurité alimentaire qui en découle a fait son chemin au milieu des années 1970. Il est défini comme étant la capacité de tout temps de fournir à toute personne un accès physique, social et économique à une alimentation suffisante, saine et nutritive afin de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour une vie active et saine²¹.

Ceci renvoie à la notion de la disponibilité alimentaire, laquelle comprend la production intérieure, les importations, les aides ou les dons dans ce domaine²². Quant à l'accessibilité des produits alimentaires, elle dépend de leurs prix et des ressources ou du pouvoir d'achat des consommateurs potentiels²³. Cependant, dans la Province du Kasai Central, la population ne reçoit pas à manger en quantité suffisante, car le problème de disponibilité et d'accessibilité des produits alimentaires se pose avec acuité.

L'on peut ainsi affirmer qu'une insécurité alimentaire chronique sévit dans cette Province ; laquelle insécurité se traduit par un déficit alimentaire chronique en protéines animales. En 2015 par exemple, la production de la viande était quasiment nulle. La Province a produit 347,96 tonnes de viande pour une population qui environne quatre millions d'habitants. Or, si l'on considère que le poids moyen de la personne adulte du Kasai Central serait de 60 kg, la quantité de protéines animales annuellement nécessaire serait de l'ordre de 21.900 tonnes²⁴. Donc la consommation de la viande est largement nulle.

20 G. NGALAMULUME TSHIEBUE, *Projets de développement agricole, dynamiques paysannes et sécurité alimentaire. Essai d'analyse transversale et systémique de la rencontre entre les actions globales et les initiatives locales au Kasai Occidental (R.D. Congo)*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Sociales, UCL, Bruxelles, 2011, p. 72.

21 BANQUE MONDIALE, 2008, p. 110.

22 MAKALA NZENGU, *op. cit.*, p. 98.

23 ISANGU MWANA-MFUMU, « Le secteur agro-alimentaire dans l'économie de la RD Congo : Analyse du projet de budget national 2011 », in *Congo-Afrique*, (2011) n°455, p.355.

24 Calcul effectué sur base des statistiques contenues dans le Rapport annuel de 2015, de l'inspection de l'agriculture, pêche et élevage de la Province du Kasai Central et d'après la formule suivante : Nombre de kilo de la personne adulte multiplié par nombre d'habitants multiplié par 365 jours. En ce qui concerne la formule, cf. *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo Belge*, Bruxelles, Les éditions de Visscher, 1949, p. 19.

Cette faible consommation de viande engendre non seulement la malnutrition aiguë, mais surtout, elle est la cause de graves problèmes de santé publique. Les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes sont parmi les couches sociales les plus vulnérables. La malnutrition des enfants de moins de 5 ans est catastrophique. Au Kasaï Occidental, la malnutrition aiguë était de 16,9% en 2010²⁵. La même source indique que 34% des enfants de moins de 5 ans avaient une insuffisance pondérale, 53% avec un retard de croissance et 10% émaciés.

Au Kasaï Central, le foisonnement des centres nutritionnels dans la plupart des structures sanitaires et religieuses est une éloquente expression de ce lugubre état de chose. Il est préoccupant de constater que le kwashiorkor atroce sévit dans l'ensemble de la Province. Cette maladie est la source de décès et de la mal croissance des enfants. En fait, le kwashiorkor conduit *ipso facto* à un gâchis, car ces enfants ayant les problèmes de croissance ne sont pas du tout performants ni à l'école ni plus tard dans la vie professionnelle. À ce propos, Banerjee avance la thèse selon laquelle les adultes qui ont été bien nourris à l'enfance auraient plus de chances de bien gagner leur vie parce qu'ils seraient intelligents²⁶.

Ce qui permet de comprendre pourquoi la consommation de la viande doit être fondamentalement prise en compte aussi bien dans les échelles de consommation que dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, d'autant plus que la viande est un élément essentiel à la mobilisation de l'énergie nécessaire au travail humain. Dans ce contexte, l'élevage de la chèvre dans la Province du Kasaï Central serait un instrument essentiel à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Envisagé à grande échelle, il a l'avantage de procurer suffisamment de la viande à la population de cette Province. Ainsi, grâce à cette activité, le déficit en protéines animales pourrait être graduellement éradiqué.

2. La chèvre dans l'économie rurale au Kasaï Central

2.1. Origine de la chèvre

Mazoyer explique que l'origine des animaux domestiques en général et de la chèvre en particulier, fait partie de ces phénomènes mystérieux dépassant l'entendement humain ; d'où le recours, pour les expliquer, à des causes transcendantes, d'ordre magique, miraculeux ou divin, qui abondent dans les mythes fondateurs des sociétés des éleveurs et dont on retrouve encore des traces dans la pensée scientifique moderne²⁷. Cet auteur démontre en outre que le fait de soustraire une population animale sauvage

25 NGALAMULUME TSHIEBUE, *op. cit.*, p. 257.

26 Quoique largement discutable, cette thèse est soutenue par A.V. BANERJEE et E. DUFLO dans leurs travaux. Cf. A.V. BANERJEE et E. DUFLO, *Repenser la pauvreté*, Paris, Seuil, 2012, pp. 43-64.

27 M. MAZOYER et L. ROUDART, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil, 2002, p. 125.

à son mode de vie naturel pour l'épargner, la protéger et la propager en vue de l'exploiter plus commodément et plus intensément est le principe du protoélevage. De génération en génération, cette population se trouve soumise à des conditions de vie et de reproduction différentes de celles des populations restées sauvages. Ces conditions nouvelles tendent à éliminer certains caractères génétiques, comportementaux et morphologiques, et à en sélectionner d'autres, qu'il s'agisse de caractères préexistants dans les populations sauvages d'origine, ou de caractères apparus par mutation pendant le processus de domestication²⁸.

Ainsi donc, la domestication implique la transformation des animaux sauvages en quelque chose de plus utile aux humains. Les animaux réellement domestiqués diffèrent à divers égards de leurs ancêtres sauvages. Ces différences résultent de deux processus : la sélection par les hommes des animaux qui leur sont plus utiles que d'autres individus de la même espèce et les réponses évolutives automatiques des animaux aux effets de la sélection naturelle opérant dans un milieu humain par opposition à leur milieu sauvage²⁹.

À l'état actuel des connaissances, on ne sait pas préciser l'origine de la chèvre rencontrée dans la Province du Kasaï Central. En réalité, la chèvre du Kasaï Central est un animal exotique car son correspondant sauvage est introuvable dans l'écosystème du milieu. Cependant, l'origine de la chèvre en Afrique semble se situer au Moyen-Orient, dans ce que l'on appelle le croissant fertile où l'on retrouve encore l'espèce sauvage ancêtre de l'espèce domestique ainsi que de nombreuses preuves archéozoologiques d'un processus de domestication datant de 8.000 à 2.500 ans avant Jésus-Christ³⁰. L'espèce sauvage de la chèvre domestique *Capra hircus* serait *Capra aegagrus* ou *Capra hircus aegargus* selon les auteurs. On la retrouve encore actuellement dans les montagnes du Moyen-Orient³¹.

Ceci explique la thèse diffusionniste, classiquement admise et prônée par de nombreux auteurs. Les chèvres naines et les grandes chèvres à cornes spiralées ou en vis, arrivées en Afrique en provenance du Proche-Orient sont attestées dès le 5^e millénaire avant Jésus Christ, en Égypte, dans la dépression du Fayoum et à Merimde. Cette thèse est corroborée également par les textes grecs antiques d'Hérodote et d'Aristote et même par les textes hiéroglyphiques égyptiens, qui signalent la présence de la chèvre en Égypte. De l'Égypte, ces deux types de chèvres se seraient répandus vers le Sud en Afrique de l'Est et vers l'Ouest en Afrique du Nord³².

Toutefois, l'hypothèse d'une origine africaine de la chèvre n'est pas exclue. Il s'agit de la thèse de la domestication in situ défendue par

²⁸ *Ibid.*, p. 131.

²⁹ J. DIAMOND, *De l'inégalité parmi les sociétés*, Paris, Nouveaux Horizons, 2013, pp. 236-237.

³⁰ *Ibid.*, pp. 246-247.

³¹ D. BOUCHEL et J.J. LAUVERGNE, « Le peuplement de l'Afrique par la chèvre domestique », in *Revue d'élevage et médecine vétérinaire des pays tropicaux*, XXXIX(1996) n°1, p. 81.

³² *Ibid.*, pp. 80-83.

Muzzolini. Pour ce dernier auteur qui se base sur l'analyse de documents archéozoologiques et picturaux et sur leur datation ainsi que sur des éléments de glottochronologie, la thèse d'une domestication en Afrique à partir de chèvres sauvages autochtones ou existant serait plausible³³. Muzzolini émet néanmoins quelques réserves en faisant remarquer que la présence de caprins sauvages était attestée au paléolithique au Maghreb et si de nombreux restes de caprins ont été retrouvés par les archéologues en Afrique, on est loin encore de preuves de l'existence d'un processus de domestication analogue à celui qui a été mis en évidence au Moyen-Orient. D'autre part, le seul caprin sauvage existant actuellement en Afrique est une forme de bouquetin du genre *Ibex* localisé en Éthiopie³⁴. Notons que la chèvre fut introduite en Afrique en même temps que le mouton dont elle partage la même origine orientale.

Au Kasai Central, la chèvre serait introduite en 4 vagues successives ou concomitantes à l'aube du 16^e siècle³⁵ mais surtout pendant le 18^e et 19^e siècle. La première vague est celle des explorateurs par la côte occidentale touchant le royaume Kongo et l'Angola. La deuxième est celle des Arabes qui empruntent la voie orientale à la faveur de l'océan indien et du lac Tanganyika. La colonisation constitue la troisième vague. Elle combine les deux voies précédentes tout en tâchant d'améliorer le rendement des races locales trouvées sur place. Enfin, la dernière voie est celle qui voit le jour avec le développement du commerce à longue distance. Ce commerce favorisa des contacts entre les peuples et permit l'introduction de nouveaux produits dans certains milieux. Les Bena Luluwa établirent des contacts fructueux avec les Tshokwe d'Angola et les Lunda de Mwant Yav dans le cadre du commerce luso-africain depuis 1870 probablement.

L'hypothèse de l'antériorité de la présence de l'élevage de la chèvre avant l'arrivée des premiers Blancs, en l'occurrence, Pogge et Wissmann en 1881, chez les Bena Luluwa, est accréditée par Van Zandjike. Il rapporte que Muamba Mputu et Mukenge Kalamba s'adonnèrent au Lubuku et imposèrent l'usage du chanvre dans leurs villages respectifs. Au cours des cérémonies solennelles, ils sacrifièrent chacun de son côté une chèvre autour d'un feu nouveau. Ces cérémonies étaient une préparation à une vie abondante et débordante que les bajangi allaient leur apporter. En d'autres termes, elles annonçaient l'arrivée imminente des Blancs³⁶.

À l'arrivée de ces Blancs, certains cadeaux leur étaient offerts en signe d'amitié par les chefs locaux dont le chef Mfwamba-a-Luaba. En 1892 par exemple, ce chef fut capable d'offrir 50 chèvres aux agents de la

33 MUZZOLINI cité par D. BOUCHEL et J.J. LAUVERGNE, *op. cit.*, p. 81.

34 *Ibid.*

35 I. NDAYWEL è NZIEM avance cette date du 16^e siècle pour l'espace congolais en précisant que le petit élevage était particulièrement attesté au royaume Kongo.

36 A. VAN ZANDJIKE, *Pages d'histoire du Kasai*, Namur, Lavigerie, 1953, pp. 230-232.

station de Luluabourg-Malandji saint Joseph³⁷. Cette importante offre est une illustration pour montrer l'importance des troupeaux du bétail que détenaient les chefs et leurs sujets depuis des lustres.

2.2. La chèvre : alimentation et utilité

La chèvre domestique est une sous-espèce de mammifères herbivores ruminant, appartenant à la famille des bovidés, sous familles des caprins. Elle a été domestiquée dès le début du néolithique il y a environ 10.000 ans, probablement pour son lait, puis pour sa laine, sa viande, sa peau et son cuir. Diamond note que la domestication de la chèvre a facilement réussi, car cet animal est parmi les mammifères lents et moins nerveux. Lorsqu'elle est menacée, précisément devant des prédateurs ou des êtres humains, elle cherche protection auprès du troupeau, reste sur place et ne fuit que lorsque cela devient nécessaire³⁸.

Les pays comme la France, la Suisse et le Canada auraient largement contribué à l'élevage de la chèvre dans le monde. Certaines races de chèvres sont élevées uniquement pour le besoin de la boucherie. Il s'agit notamment des races des États-Unis, de l'Afrique du Sud, de l'Égypte et de la Nouvelle-Zélande, qui sont actuellement répandues à travers le monde entier. Mais bien d'autres espèces comme les chèvres toggenburg, poitevine, nubie, mancha, seanen, etc., sont élevées quasiment pour la production du lait et de ses dérivés : fromage, beurre, lait fermenté, etc. Les races mixtes élevées pour produire à la fois la viande et le lait sont généralement beaucoup appréciées.

Si l'on considère que l'élevage de la chèvre peut déboucher sur l'industrialisation, on peut élargir la gamme des produits et sous-produits obtenus grâce à cet élevage. Avec les peaux, on peut fabriquer des chaussures, des sacs, le revêtement des meubles. Les os et les cornes permettent de fabriquer des boutons, de la colle, de la gélatine, de sels minéraux, tandis que les déchets de viande et du sang peuvent produire de la farine comme aliment pour le bétail, etc.³⁹

Bien plus, les éleveurs et les cultivateurs ont largement expérimenté le fait que la fumure organique est un engrais bon marché qui permet d'augmenter considérablement les rendements des cultures. D'après les agronomes, la production du fumier organique de la chèvre peut être plus rendue possible et utilisées à grande échelle pour les grandes superficies des cultures, si et seulement si, quelques animaux sont placés dans une étable ou un hangar où elles sont nourries de fourrages verts, racines, etc. On y met chaque jour une litière de pailles ou herbes sèches⁴⁰.

37 NTAMBWE LUADIA-LUADIA, « Les Luluwa et le commerce luso-africain (1870-1895) », in *Études d'Histoire Africaine*, VI (1974), p. 99.

38 J. DIAMOND, *op. cit.*, pp. 256-257.

39 A. TSHILOMBO wa NSHIMBA, « Le développement de l'agriculture. Enjeux nationaux et espoirs d'une région : Le Kasai », in *Congo-Afrique*, L (2011) n°455, p. 389.

40 E. LEPLAE, *Organisation et exploitation des élevages au Congo Belge. I. Bêtes bovines*, Bruxelles, Imprimeries industrielles et financières, 1933, p. 56.

La chèvre se nourrit grâce au système de rumination par son estomac pourvu de quatre poches. Elle emmagasine dans la panse l'herbe non mâchée, puis sous forme de boulettes dans la bouche, où elle subit une trituration avant de descendre dans le feuillet et la caille pour y subir la digestion gastrique. Elle se nourrit donc de toutes sortes de végétaux sauvages, cultivés ou cuisinés. Ses besoins journaliers en nourriture sont généralement de l'ordre d'abord de deux kg de matières sèches ou dix kilo de matières vertes qu'elle doit pâturer ou encore d'un foin composé de légumineuses et de graminées, ensuite, d'environ dix litres d'eau variable selon que la ration se compose de vert ou de sec, et enfin, du sel comme complément en sels minéraux. Le poids d'une chèvre varie entre 75 et 100 kg.

2.3 La chèvre dans la société traditionnelle du Kasai Central

Dans le cadre de la présente étude, les coutumes entendues dans le sens des pratiques collectives dans une société, permettent de saisir la représentation que l'on se fait de la chèvre dans la Province du Kasai Central. Il convient de souligner d'ores et déjà que la chèvre est l'animal domestique la mieux intégrée dans les pratiques pastorales des populations du Kasai Central. Elle intervient dans plusieurs transactions, contrats et cérémonies, notamment à l'occasion des cérémonies magico-religieuses, dans les alliances matrimoniales, les libations funéraires et les occasions des réjouissances populaires. On note que la chèvre était d'un apport considérable dans les amendes coutumières. Cependant, elle intervenait dans une moindre mesure dans la santé des ménages, l'initiation à la vie des adolescents, l'approvisionnement en nourriture, la construction des maisons et l'équipement en biens, etc.

Avant la monétarisation généralisée de la société kasaïenne, la dot était généralement exprimée en nature, en dehors des croissettes-monnaie en cuivre que l'on pouvait exiger dans certaines circonstances. Dans ce cas-là, il est souvent constaté que la famille de la fille pouvait demander au gendre une dot de plus ou moins 10 chèvres. La chèvre ainsi acquise grâce à la dot pouvait servir à son tour de dot pour marier les célibataires de la famille ou du clan. Au cas contraire, c'est l'élevage de cette importante acquisition qui était envisagé. Dans cette deuxième possibilité, la chèvre portait le nom de la fille grâce à la dot de laquelle elle était acquise dans la famille. On parlait à la chèvre comme si on s'adressait à un être humain. La chèvre femelle était plus souhaitable que le bouc. La plupart des boucs étaient engraisés par le système de castration. Lorsque le troupeau devenait important, la chèvre était surnommée *Mua Mbuyi* (qui signifie la mère des jumeaux) pour exprimer le caractère prolifique de l'animal.

En ce qui concerne les cérémonies magico-religieuses et les amendes coutumières, on peut dire à titre d'exemple qu'en cas des calamités, les rassemblements étaient convoqués au cours desquels les formules incantatoires étaient prononcées par les aînés ou les patriarches.

La chèvre⁴¹ était immolée soit pour apaiser les esprits méchants, soit pour implorer l'implication des ancêtres à juguler les malheurs. Un autre exemple évoque la réparation de l'inceste et l'adultère de la femme ou de l'homme chez les Bena Luluwa.

Quand l'adultère avait eu lieu avec une femme ordinaire, on payait l'amende d'une chèvre au chef du village et une autre aux gens du village. Mais quand l'adultère avait lieu avec une femme du chef, l'homme adultère pouvait échapper à la mort en payant une amende qui s'élevait de 30 à 60 chèvres, c'est-à-dire la valeur d'une ou de deux femmes. L'amende pouvait varier entre 2 et 5 chèvres quand l'adultère avait lieu avec une femme de notable⁴². Le bétail acquis pouvait aider à accroître le troupeau existant ou être partagé entre certains membres de la communauté pour servir de dot ou faire l'objet d'élevage.

On pouvait aussi acquérir la chèvre au moyen d'échanges des biens et par achat. Les marchés existaient pour ce genre d'échanges. Très souvent, les échanges avaient lieu de gré à gré. Dans le contexte du commerce à longue distance avec les Lunda et du commerce luso-africain, la chèvre joua dans une certaine mesure le rôle de la monnaie d'autant plus qu'elle était un bien économique facilement échangeable. Quelques têtes des chèvres pouvaient suffire pour acquérir un fusil et la poudre à canon chez les Bena Luluwa ou posséder une vache chez les Lwalwa et Sala-Mpasu.

2.4. La chèvre : élevage de prestige, de cueillette et de négoce

En RD Congo, et particulièrement au Kasai Central, une grande partie du bétail n'était pas élevée à des fins de consommation. Le bétail constituait en premier lieu un bien immobilisé dont on ne se séparait qu'en cas de nécessité absolue⁴³. En réalité, dans l'espace du Kasai Central, la domestication des chèvres a longtemps évolué essentiellement dans le contexte prestigieux. L'élevage de la chèvre constituait un attribut de richesse, de pouvoir et d'exhibition. C'était pratiquement un élevage sentimental dont les mobiles étaient peu économiques. Le prestige se mesurait au nombre de têtes des bêtes plus qu'au revenu obtenu. L'attachement à ses animaux comme faisant partie de la famille s'observait partout⁴⁴. Les éleveurs passaient outre les paramètres économiques de base relatifs notamment à la productivité, la consommation et la commercialisation.

Dans une pareille configuration d'élevage, il était difficile d'inculquer aux éleveurs les notions de rentabilité, de consommation et de commercialisation des produits d'élevage selon les principes économiques et nutritionnels, dans le but de changer leurs habitudes, sans énerver les coutumes ancestrales.

41 Tout dépendait de l'ampleur de la situation et du niveau des avoirs en termes d'élevage de la communauté concernée. On immolait aussi la poule à la place de la chèvre.

42 R. VAN CAENEGHEM, « Les dispositions pénales coutumières contre l'adultère chez les Baluba et les Bena Luluwa du Kasai », in *Bulletin du C.E.P.S.I.*, (1949) n°8, p. 15.

43 FAO, 2006, p. 4.

44 R. DUMONT, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962, p. 154.

Il était d'ailleurs constaté qu'au-delà de la propriété individuelle, le métayage était courant. Dans ce sens, la propriété collective du bétail était de mise. Il fallait se référer à l'avis de l'aîné de la famille pour décider de vendre, céder ou abattre une chèvre. Ce qui ne pouvait que restreindre la liberté des éleveurs dans l'exercice de cette activité et en même temps, limiter notablement l'expansion de l'élevage du milieu.

Néanmoins, l'élevage de la chèvre demeurait une entreprise de dignité. Par exemple, quand les Bena Luluwa disent : « *Mpasu wa Nkola ki tshipaangu* (c'est à dire un criquet en main n'est pas signe de fortune) », ils expriment une réalité sociale selon laquelle l'élevage est un symbole de pouvoir et d'honorabilité. Cela veut dire, en d'autres termes, que si on ne possède pas du bétail, on ne peut pas prétendre accéder au pouvoir. Ceci se justifie dans la mesure où le chef est un homme hospitalier qui reçoit des hôtes, lesquels ont droit à certains égards, notamment en organisant des réceptions grandioses à leur honneur et en leur offrant des cadeaux à des occasions diverses. Il peut s'agir des moments des obsèques de grands chefs ou de leur intronisation. Bref, l'éleveur était un personnage considéré dans la société.

Mais cet élevage se faisait dans le cadre strictement familial où la femme et les enfants étaient commis à la garde du bétail. C'était en plus un élevage de cueillette dans lequel aucun effort n'était fourni pour prendre les soins zootechniques nécessaires aux animaux domestiques. Les bêtes étaient abandonnées à la merci de la nature errant ici et là autour des habitations, se débrouillant pour se nourrir et s'abreuver, cohabitant le plus souvent avec les propriétaires dans les mêmes maisons. En plus, ces animaux dévastaient les cultures dans leur divagation.

Dans ce contexte, le bétail était exposé fréquemment aux maladies, car les soins vétérinaires étaient si pas négligés mais mal administrés. C'était en réalité un élevage de médiocre qualité et de faible rendement où la sélection du bétail et la reproduction se faisaient de manière empirique, sans méthode et au petit bonheur. Dans ces conditions, il devenait difficile de rencontrer un important troupeau des chèvres dans un ménage. Dans la plupart des cas, le troupeau demeura dérisoire, dépassant rarement 5 chèvres par ménage.

2.5. Les enjeux de l'élevage de la chèvre pendant la période coloniale

Les considérations de l'élevage de la chèvre selon la perception traditionnelle ne sont pas restées figées. La colonisation a favorisé d'importantes mutations notamment au niveau des pratiques d'élevage ainsi que des évolutions significatives quant à la consommation et la commercialisation de la chèvre et de ses sous-produits. En effet, dès le début de l'exploitation coloniale, le besoin de la consommation à grande échelle de la viande se fit sentir dans les grandes agglomérations où la

population blanche ainsi que la main-d'œuvre africaine augmentaient à un rythme exponentiel. La main-d'œuvre africaine par exemple, augmenta sensiblement au fur et à mesure de l'intensification de l'exploitation de la colonie. Elle atteignit 105.610 unités en 1955⁴⁵, tandis que la Société d'élevage et de Culture du Congo (SEC), à elle seule par exemple, employait au Kasai 1.430 travailleurs autochtones à temps plein à la fin de la période coloniale⁴⁶. Dans cet ordre de choses, certaines régions de la colonie où les conditions naturelles étaient favorables à l'élevage de grand et de petit bétail, furent identifiées et exploitées afin de répondre à la demande de plus en plus croissante des produits de l'élevage. L'élargissement de la demande se justifiait aussi à la suite d'une réglementation de 1922 obligeant les employeurs de donner à leurs travailleurs une ration de viande ou de poisson chaque semaine⁴⁷. C'est ainsi que d'après les études zootechniques d'Edmond Leplae, la région du Kasai fut parmi les zones privilégiées pour jouer ce rôle⁴⁸.

Il fallait approvisionner en viande les centres miniers du Haut Katanga Industriel, du Maniema ainsi que les centres urbains du Kasai afin d'assurer à la population européenne et à la main-d'œuvre africaine une alimentation riche en protéines animales. Les grandes sociétés pastorales furent créées au Kasai à partir de 1925⁴⁹, en l'occurrence, la SEC, la Pastorale de Lomami, l'Elkasai (Compagnie d'Élevage du Kasai), l'élevage des missionnaires de Kamiji, etc. Ces sociétés privilégièrent l'élevage des bœufs qui, sans doute, est de loin plus rentable que celui de la chèvre.

On comprend pourquoi, l'élevage de la chèvre fut relégué aux mains des éleveurs autochtones. Au-delà des motivations économiques, il y avait aussi des raisons culturelles. La chèvre, on l'a vu, est un élément culturel qui s'identifie aux coutumes des peuples du Kasai. C'est la consommation de la viande de la bête domestique et sa commercialisation qui étaient sans importance. La viande de la chèvre consommée ou commercialisée était celle d'une bête morte d'une maladie ou de la vieillesse. Aussi, on ne mangeait de la viande de chèvre qu'à des rares occasions des fêtes, funérailles et réceptions des visiteurs. La colonisation s'employa dans la mesure de ses moyens à faire changer ces habitudes alimentaires d'autant plus qu'elle avait besoin de la main-d'œuvre forte et bien nourrie capable de résister aux lourds travaux dans les carrières minières et dans les plantations agro-industrielles.

Pour répondre à cette exigence, on encouragea l'élevage de gros et de petit bétail dans les régions où les conditions des pâtures étaient favorables. Au Kasai, l'option fut prise pour favoriser l'élevage de gros bétail entre les mains des Européens (Sociétés d'élevage, Missions et colons), tandis que

45 PROVINCE DU KASAI, *Conseil de Province*, 1955.

46 P. JOYE et R. LEWIN, *Les trusts au Congo*, Bruxelles, Société populaire d'édition, 1961, p. 229.

47 E. LEPLAE, *op. cit.*, p. 15.

48 *Ibid.*

49 *Ibid.*, p.12.

l'élevage de petit bétail particulièrement celui du mouton et de la chèvre fut abandonné entre les mains des Africains originaires du milieu.

À partir de ce moment, l'élevage de la chèvre bénéficia relativement des soins zootechniques et vétérinaires des techniciens expatriés au service de la colonisation. Ils étaient secondés par des assistants vétérinaires Noirs formés rapidement à cette fin. C'est dans ce cadre qu'on peut, au niveau de l'enseignement élémentaire, placer la création des écoles des assistants vétérinaires à Kamponde, Kajangayi, Bena-Longo, etc., ainsi que la mise en œuvre, à titre expérimental, du système des fermes-écoles. Toutefois, il faut reconnaître que l'expansion de l'élevage fut couronnée de succès grâce à l'entrée en jeu en 1933 de l'Institut National pour l'Étude Agronomique au Congo Belge (INEAC), qui en fait, constituait à proprement parler le laboratoire où s'édifièrent les principes de l'agriculture, la sylviculture et la zootechnie au Congo Belge. Localisé à Yangambi, l'INEAC dont les stations d'adaptation locale furent implantées au Kasai Central à Mpania-Mutombo (Dibaya) et Gadi (Luiza) s'adonnait à la sélection et la production culturales et pastorales à haut rendement.

Dans le même ordre d'idées, il faut souligner que pour l'élevage de la chèvre et du mouton particulièrement, on créa à partir de 1942 un Centre d'Amélioration du Bétail « Indigène » (CABI) à Luputa et un autre à Kabuluku, à Luiza en 1957⁵⁰. Ces centres avaient entre autres objectifs, l'amélioration de petit bétail qui commença avec la sélection de la chèvre en vue de se procurer les souches laitières et de procéder à la sélection pondérale des moutons⁵¹.

Aussi, on essaya de moderniser l'élevage africain de la chèvre en expérimentant les formules de coopérative autochtone d'élevage et de métayage au courant des années 1950. Ces deux expériences s'avérèrent infructueuses non seulement à cause de l'absence d'études sérieuses préalables à leur constitution, mais également, à cause de l'insuffisance pratique du contrôle de l'administration dont les fonctionnaires étaient souvent écrasés par de multiples tâches entamant la capacité de bonne gestion et le manque de subvention. Aussi, les résultats de ces réformes débouchèrent inévitablement sur un paradoxe, car l'augmentation du prix de la chèvre sur pied engendrait en conséquence la diminution de la demande et de la consommation de la viande de chèvre au sein des populations à faible revenu.

L'échec de modernisation de l'élevage de la chèvre à cette époque n'a pas globalement annihilé le programme de rationalisation qui visait l'amélioration à la fois du rendement du petit bétail que des revenus des ruraux pauvres. L'élevage de la chèvre était en plein essor comme le démontre le tableau n° 1 ci-dessous.

50 MINISTÈRE DES COLONIES, *Aperçu sur l'économie agricole de la Province du Kasai*, Bruxelles, 1955, p. 29.

51 *Ibid.*

**Tableau n°1 : Évolution de l'élevage de la chèvre aux mains des autochtones
dans le District de la Lulua (actuelle Province du Kasai Central)
en têtes de bétail (1950-1957)**

Année	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Crapin	102.100	135.616	133.000	105.649	161.283	158.602	157.031	114.067

Source : PROVINCE DU KASAI, *Conseil de Province*, 1951-1958.

L'importance prise par l'élevage de la chèvre aux mains des autochtones au cours de la dernière décennie de la période coloniale n'est pas à démontrer (Tableau n°1). Cette importance résultait de la conjonction de plusieurs facteurs notamment : la présence des prairies de meilleure qualité, l'éducation des éleveurs, la sélection et l'introduction des reproducteurs à haut rendement, la lutte contre les épizooties à travers l'appui vétérinaire, la subvention de l'élevage par le biais de la caisse du Fonds de Bien-être Indigène (FBI). Comme on le voit, le cheptel caprin du District de la Lulua dépassait déjà les centaines de milliers des chèvres à la fin de la période coloniale. Il laissait entrevoir des possibilités immenses pour son expansion à grande échelle.

2.6. L'élevage de la chèvre après l'indépendance nationale

Au Kasai Central, l'identification de l'élevage de la chèvre comme un moyen de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire est un phénomène précolonial dont les dispositions ont connu des réaménagements pendant les périodes coloniale et postcoloniale. Seulement, chaque période a ses particularités. Il peut s'agir du changement des acteurs ou de la mise en œuvre des moyens ou des capitaux. Mais dans les meilleurs des cas, les objectifs sont généralement définis autour de la lutte contre la pauvreté.

La période postcoloniale est caractérisée par la présence très marquée des missions religieuses et des ONG qui assurent l'encadrement du secteur d'élevage. Elles s'employèrent particulièrement à multiplier les actions de vulgarisation et d'encadrement pour pousser davantage la population au changement des mentalités, à la maîtrise des techniques d'élevage, à l'appropriation des innovations dans ce domaine ainsi qu'à la consommation des produits de l'élevage et leur commercialisation. Même si les résultats de ces actions sont restés limités compte tenu de la faiblesse des moyens mis en œuvre, l'élevage de la chèvre a dépassé quelque peu le stade de thésaurisation et de prestige. Il est devenu relativement, comme tout élevage de petit bétail en général, un capital circulant, une source de protéines, un moyen d'accumulation productive, de sécurisation et de diversification des revenus⁵².

Il convient de mettre un bémol sur l'importance de la consommation de la viande de chèvre au Kasai Central, car celle-ci est restée insignifiante.

⁵² C. LY, *op. cit.*, p. 10.

Ceci à cause non seulement de la persistance des habitudes coutumières qui privilégient la consommation du gibier et des chenilles comme principale source des protéines animales, mais aussi du faible pouvoir d'achat des populations en ville et surtout dans les milieux ruraux. En 2015, une chèvre coûtait 150\$ sur le marché local de Kananga. Ce prix exorbitant est un paradoxe, car on l'a noté, la majoration du prix est avantageuse pour l'éleveur aux dépens du consommateur. C'est pourquoi, il faut une politique d'appui à l'élevage pour protéger à la fois l'éleveur et le consommateur. Dans cette optique, la subvention de l'élevage par l'État ou un fonds à créer, peut permettre de jouer sur la réduction du prix de la chèvre et ses sous-produits et assurer en même temps la rentabilité de l'activité de l'élevage.

Cependant, l'augmentation de la demande de la chèvre du Kasai Central dans d'autres villes du pays, principalement à Kinshasa et aux frontières avec la République d'Angola a accéléré et amplifié le commerce local et interrégional de cet animal domestique. La viande de la chèvre du Kasai Central est d'une excellente saveur selon les dires de nombreux consommateurs de Kinshasa. C'est ainsi que cette ville qui est une mégapole de plus de 12 millions d'habitants se présente comme le plus grand débouché de la chèvre du Kasai Central. Selon le bureau de protection de l'Inspection Provinciale de l'Agriculture, Pêche et Élevage, 3.240 chèvres abattues auraient été acheminées à Kinshasa entre 2006 et 2015 à partir de l'aéroport de Kananga⁵³.

En outre, la chèvre du Kasai Central n'a pas non plus manqué d'attirer l'attention des fermiers kinois qui descendent de temps à autre à Kananga pour acheter des reproducteurs afin d'équiper leurs fermes de Kinshasa. Le cas le plus parlant est l'acquisition en 2009, de 300 chèvres sur pied du Kasai Central par la ferme de Kingakati. Au bout de deux ans, le troupeau de Kingakati passa de 300 à 1.500 têtes de chèvres d'origine kasaienne⁵⁴. Kabasu Babu⁵⁵ le confirme en ces termes : « Kabila aime beaucoup la viande de chèvre de Kananga, dont il en ramena une fois une centaine à Kinshasa »⁵⁶.

L'élevage et le commerce de la chèvre permettent à ceux qui s'y adonnent de renforcer les mécanismes de résilience. Ils se classent en ordre utile parmi les principales stratégies de survie développées en ce milieu en vue de la réduction de la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Tous les Territoires de la Province encouragent les activités de l'élevage de la chèvre

53 PROVINCE DU KASAI OCCIDENTAL, Rapport annuel de l'Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevage, 2006-2015.

54 Il s'agit de la déclaration du Président Kabila devant la délégation de la Fédération des Entreprises du Congo/Kasai Occidental en 2009.

55 Gouverneur honoraire de la Province du Kasai Occidental (2011-2012). Cf. le titre provocateur de son ouvrage dans la bibliographie.

56 KABASU BABU KATULONDI, *Gouverner une province en RD Congo : le Kasai Occidental. Dans les griffes du régime Kabiliste*, Johannesburg, Global Ubuntu, 2013, p. 227.

quand bien même comparées à la période coloniale, elles ne sont pas du tout florissantes (Tableaux n°1 et n°2).

Tableau n°2 : Cheptel caprin par Territoires dans la Province du Kasai Central (2011-2015)

Année	Demba	Dibaya	Dimbelenge	Kazumba	Luiza	V/Kga	Total
2011	37.390	16.564	25.638	28.664	64.032	7.360	179.648
2012	9.395	16.564	25.638	63.663	67.835	9.842	292.937
2013	16.946	16.565	25.638	83.824	61.617	1.884	206.474
2015	2.790	24.192	25.640	56.475	11.672	6.045	126.814

Source : PROVINCE DU KASAÏ OCCIDENTAL,
Rapports annuels de l'Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevage, 2011-2015.

Il est important de constater d'emblée que les statistiques du tableau n°2 sont apparemment farfelues. Elles posent un sérieux problème de fiabilité. Par exemple, on ne peut pas comprendre que pour les Territoires de Dibaya et Dimbelenge, les chiffres identiques reviennent sur 3 ou 4 années consécutives comme s'il n'y a eu ni décès ni naissance ni consommation ni vente des bêtes durant cette période. Malgré tout, tous les Territoires de la Province du Kasai Central disposent des potentialités pour développer l'élevage de la chèvre à grande échelle. Les Territoires de Kazumba et de Luiza occupent une position privilégiée malgré la récurrence des épizooties et/ou des enzooties qui déciment le bétail à cause de la faiblesse de la couverture vétérinaire.

En fait, la peste caprine causa des ravages énormes du cheptel caprin de la Province du Kasai Central depuis 2013. D'après les données du tableau n°2, la régression du cheptel caprin montre que les Territoires de Luiza et Demba furent les plus touchés. En réalité, tous les Territoires étaient concernés par cette peste d'autant plus que toutes les structures d'encadrement de l'élevage caprin ont totalement disparu durant la période postcoloniale. Les produits vétérinaires vendus à la sauvette coûtent chers si bien que les éleveurs recourent généralement aux racines des plantes pour soigner les bêtes malades. Les centres d'amélioration du bétail, les coopératives et les métayages n'existent plus. Les subsides alloués aux éleveurs par l'État ou les grandes sociétés d'élevage ne sont plus que de lointains souvenirs.

Par ailleurs, le vol à grande échelle des chèvres est un autre fléau qui freine l'expansion de cet élevage. Il existe des réseaux organisés et structurés des voleurs des chèvres en divagation dans les quartiers périphériques des communes agropastorales de la ville de Kananga ou dans les fermes situées dans les milieux ruraux. Ces réseaux reposent sur des pratiques fétichistes qui rendent ces voleurs invincibles. C'est le cas par

exemple dans la ferme Kabasele ka Tshimbawu à Mudimbi, où les voleurs regroupés en rictourne s'adonnaient à cette sale besogne en toute quiétude et ce, pendant plusieurs années. La quote-part de chacun de 15 membres était d'une chèvre chaque semaine⁵⁷ ! D'après le propriétaire de la ferme, le vol de son bétail avait atteint des proportions incommensurables, de 385 têtes des caprins en 2010, le troupeau chuta à 12 en 2017.

Le vol quasiment institutionnalisé du bétail est une notable contradiction de la société kasaienne en pleine mutation. Ceci d'autant plus que la conscience collective du peuple du Kasai rappelle que la chèvre est sous la garde de la collectivité. Pour le démontrer, un dicton populaire stipule que la chèvre élevée par un membre de la communauté est un bien précieux qui requiert la surveillance de tout le monde. Cette perception de la chèvre vue par l'ensemble de la communauté comme un patrimoine commun est exprimée dans le proverbe suivant : « *Biamuna mukuenu mbuji, wamupungila mionji* » ou encore : « *Biamuna mukuenu mbuji, wamupungila mesu* »⁵⁸. Cette bonne leçon de morale semble appartenir désormais au passé.

Conclusion

Cette étude axée sur l'histoire de l'élevage de la chèvre est une modeste contribution qui a permis d'expliquer les enjeux de l'élevage de la chèvre dans la Province du Kasai Central. Depuis des lustres, la chèvre fut domestiquée d'abord pour des raisons de prestige. C'était un élevage de cueillette qui se réalisait de manière empirique. Ensuite, la chèvre devint graduellement un élément culturel et un bien économique non négligeables dont l'élevage permettait aux populations de se mettre à l'abri des innombrables aléas de l'existence.

Ainsi, en tant que signe de richesse, l'élevage était aussi déjà perçu comme une réponse à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ce combat pluriel de l'élevage est facilité par la présence de meilleures pâtures dans la Province du Kasai Central. Ces pâtures sont susceptibles de favoriser l'élevage à grande échelle de la chèvre. Il est important de noter cependant que les freins de l'expansion de cet élevage sont essentiellement dûs à l'absence d'une politique publique qui doit prendre en compte les volets zootechniques, la couverture vétérinaire et les facteurs économiques. Les actes de vandalisme, les vols récurrents des chèvres, les conflits fonciers et de pouvoir coutumier, sont également de véritables vecteurs

57 Propos recueillis de Kabasele ka Tshimbawu Absalon, fermier et homme d'affaires, Kananga, le 23.06.2017.

58 La traduction est la suivante : Si votre frère a élevé une chèvre, il est de votre responsabilité de collectionner des cordes pour qu'elle ne tombe pas dans les pièges du voleur. Tous les membres de la communauté ont l'obligation de la surveiller avec leurs yeux.

qui amenuisent les efforts des éleveurs des caprins dans la Province du Kasai Central. La solution à cette tare passerait aussi bien par la mise en œuvre d'un cadre juridique efficient à même de protéger tant les éleveurs que des actions durables de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, l'élevage de la chèvre offre les opportunités d'accroissement des revenus et de diversification des activités. Il contribue largement, non seulement à la production de la viande de boucherie, mais aussi, à celle du lait et du cuir. Ainsi, la perspective de la création d'emplois est évidente. De plus, les débouchés réels existent pour la chèvre du Kasai Central. Hormis, le marché local, la ville de Kinshasa et la République d'Angola offrent d'excellents points d'écoulement de ces produits. Toutefois, l'expansion de ces débouchés suppose la mise au point de bonnes conditions des voies de communication.

Le système mixte culture-élevage de la chèvre doit être encouragé dans l'ensemble de la Province pour utiliser le fumier organique dans la fertilisation du sol. Dans ce contexte, le regroupement des éleveurs en coopératives est souhaitable pour faire face aux exigences des pratiques de l'élevage en stabulation afin de produire systématiquement la fumure. La coopérative est aussi un moyen pour véhiculer les innovations, former un front commun pour défendre les intérêts communs. Dans cette perspective, les éleveurs peuvent avec l'aide du pouvoir public, créer un Fonds Provincial de Promotion de l'Élevage de Chèvre (FPPEC) où ils souscriraient de verser 1% sur la vente de leur bétail pour participer aux efforts d'encadrement zootechnique et vétérinaire. ■